

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Administration fédérale des contributions
AFC
Division principale Politique fiscale STP
Mme Lara Merlin
Eigerstrasse 65
3003 Berne

Courriel :
vernehmlassungen@estv.admin.ch

Berne, le 25 juillet 2016

15.057 Oui à la protection de la sphère privée. Initiative populaire. Ouverture de la procédure de consultation relative à un contre-projet direct.

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous consulter sur cet objet et c'est bien volontiers que nous vous faisons parvenir notre avis.

Travail.Suisse, l'organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses préconise une politique fiscale transparente et juste qui favorise en retour par la perception juste de l'impôt les prestations publiques dont profitent en particulier les salarié-e-s. Personne n'aurait prévu il y a encore une dizaine d'années de tels chamboulements dans la politique financière et fiscale internationale qui ont conduit notamment à la fin du secret bancaire au niveau international pour la Suisse.

Dans ce contexte nouveau, nous rejetons aussi bien l'initiative populaire « Oui à la protection de la sphère privée » que le contre-projet direct du Conseil national. Nous pensons qu'un tel projet ne présente aucun avantage et garantie pour la place financière. Au contraire, le contre-projet direct va à l'encontre de la stratégie de l'argent propre décidée par le Conseil fédéral.

La place financière helvétique ne peut redorer son blason et être compétitive à long terme que dans le cadre d'une politique financière transparente au niveau international mais aussi au niveau national. Travail.Suisse pense que, contrairement à l'initiative et au contre-projet prévu, il est préférable, dans le cadre de la stratégie de l'argent propre, de mettre en place progressivement de nouvelles conditions-cadres interdisant le secret bancaire aussi au niveau national. Il vaut mieux agir dans ce sens que de se voir à nouveau contraint dans le futur d'abandonner le secret bancaire au niveau national en raison de fortes pressions externes ou tout simplement parce que la Suisse, dans le cadre de nouvelles négociations internationales, n'aura plus guère le choix si notre pays veut défendre correctement ses intérêts financiers et économiques.

Le contre-projet ancrerait dans la Constitution le secret bancaire même si, contrairement à l'initiative, il ne mentionne pas une liste d'infractions fiscales. En bref, le contre-projet direct fige la situation actuelle tout en le faisant au niveau de la Constitution. Certes, à l'heure actuelle, cette modification de la Constitution fédérale serait acceptée sur le plan international. Nous voyons néanmoins un problème qui se poserait au cas où les conditions-cadres financières internationales changeraient et que le peuple ait auparavant dit oui au contre-projet direct. Il faudrait alors éventuellement revenir sur une décision populaire, ce qu'il est préférable d'éviter.

Le contre-projet direct va à l'encontre de l'évolution internationale. Il est paradoxal, au moment où la Suisse accepte l'échange automatique de renseignements au niveau international, que les autorités fiscales suisses auront accès à des données qu'elles ne pourront pas obtenir au niveau interne.

Un autre élément préjudiciable du contre-projet direct tient au fait que l'inscription dans la Constitution d'une réglementation relative à la fraude fiscale et à la soustraction de l'impôt ne rende plus difficile ou empêche même la révision du droit pénal fiscal et de la loi fédérale sur l'impôt anticipé.

Dernier point en défaveur du contre-projet direct : l'ancrage du secret bancaire dans la Constitution fera reculer le nombre de dénonciations spontanées et augmenter les cas de délits fiscaux. Il en résultera une baisse de recettes pour la Confédération, les cantons et les communes. Ce sont en particulier, les salariés et les contribuables honnêtes qui en feront les frais, la diminution des recettes fiscales ayant des conséquences négatives sur les prestations de service public.

Par conséquent, Travail.Suisse rejette ce projet sans réserves. Etant donné notre position claire, nous n'estimons pas nécessaire de remplir le questionnaire.

En espérant que vous réserverez un bon accueil à notre avis, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Adrian Wüthrich



Président

Denis Torche



Responsable du dossier de
politique fiscale